

MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 19 juin 2017

Membres présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Dominique LHORS, Marie José LEMAIRE, ayant donné procuration à Michel HANOT et Christophe DEINZER ayant donné procuration à Alexandre DHESS, absents excusés

Convocation du 13/06/17

Objet : Vente du cabinet médical – Installation d'une antenne FREE – Transfert de compétence eau au syndicat des eaux de la vallée du Gy – Délibération TAP, ADS et CLECT – Information sur les travaux en cours d'instruction - Divers

La séance ouverte,

1 - Vente du cabinet médical : le Président fait part à l'assemblée de la demande de Mme Flour Aurore, médecin généraliste installée à Wanquetin de son souhait de racheter le cabinet médical. Il demande aux conseillers présents de se prononcer sur cette opportunité de fixer le prix de vente sachant que les domaines n'interviennent que les ventes ou achats de plus de 180 000 €.

Après délibération, le conseil d'accepter la proposition de rachat par Mme FLOUR Aurore et fixe le prix de l'immeuble à 150 000 €, à charge pour la commune de réaliser les contrôles nécessaires à la vente. Monsieur le Maire sera chargé d'en informer l'intéressée et est autorisé à signer tous actes qui découlent de cette transaction.

2 - Installation d'une antenne FREE : Le maire informe que la société est revenue vers la commune pour préciser les conditions d'installation de l'antenne à savoir que FREE s'engage pendant 12 ans à louer 20 m² pour un montant annuel de 3 000 €. Le conseil, considérant la zone de couverture présentée par la société FREE donne son accord tout en regrettant que la couverture ne soit pas totale pour la commune.

3 – Transfert compétence eau : suite à la présentation par le Président du Syndicat des Eaux de la Vallée du Gy de son syndicat, le conseil est invité à délibérer pour ou contre le transfert de cette compétence au syndicat de la Vallée du Gy. Après avoir étudié les avantages et inconvénients, le conseil décide à 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de transférer le service des eaux de la commune de Wanquetin au Syndicat de la Vallée du Gy.

4 – ADS : Le conseil décide de renouveler à la communauté de communes des campagnes de l'Artois la convention de délégation du service ADS et autorise le maire à signer cette convention.

5 – CLECT : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 30 mai 2017 à Duisans. Il précise qu'une évaluation des charges a été faite. Le maire donne lecture du rapport établi suite à cette réunion.

La proposition faite par la commission est la suivante :

- Reprise des montants des attributions de compensation 2016 ;
- Intégration du transfert des charges lié à l'assainissement collectif ;
- Compensation de la perte de produits aux communes concernées par le débasage.

Après délibération, les membres présents acceptent les conditions de répartition des charges.

6 – Rythmes Scolaire TAP

Vu la position de Monsieur Emmanuel MACRON, nouvellement élu Président de la République et le projet de décret du 8 juin 2017, le Maire informe les membres présents des démarches faites auprès des parents d'élèves, du Conseil d'école et du SIVU SCOLAIRE DE WANQUETIN pour connaître la position de chacun quant à la suppression possible des TAP. L'enquête faite auprès des parents répond à 93.75 % à la suppression des TAP et retour à la semaine des 4 jours de 6 h d'enseignement ; le conseil d'école y est favorable à l'unanimité de ses membres et les représentants des communes du SIVU SCOLAIRE également. Il propose aux membres présents de délibérer sur la suppression des TAP dès la rentrée scolaire 2017/2018. Après délibération et vote, le conseil décide de supprimer, si la loi le permet, les TAP à la prochaine rentrée scolaire.

7 – Travaux : Le Maire informe que les travaux de la Cavée Lambie commenceront soit en juillet soit en septembre 2017. Les travaux rue d'Habarcq, à savoir nettoyage du pont, étant beaucoup plus onéreux que prévus, il y aura lieu de faire un appel d'offre sous procédure adaptée. Pour autant il souhaite revoir les techniciens du Conseil Départemental avant d'établir le cahier des charges. Il les contacte pour obtenir un rendez-vous au plus vite.

7 – Divers : Le problème des feux tricolores rue d'Arras est à nouveau évoqué car les feux sont toujours clignotants. Le conseil souhaite que les feux soient réparés et qu'une caméra soit installée à proximité afin de protéger le fonctionnement correct de ce matériel. Monsieur le Maire fera les démarches auprès de la préfecture.

La séance est levée à 21 h

Le Maire, Albert HAPKA